

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUIN 2011

Le seize juin deux mille onze, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de onze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 9 juin 2011.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, JOUAN Isabelle, HOUÉIX Magali, LE LIBOUX Claude, EZANIC Jean-Louis, ELLIAS Claude, LE DÉVÉHAT Yannick

Étaient absents excusés: LE TROUHER Erwan, ROBIN Evelyne

Étaient absents : DETLOF-CHAPUT Stéphanie, MORAUT Philippe

Secrétaire de séance : Mme HOUÉIX Magali

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2011.

### D É C I S I O N S

#### DÉCISIONS MODIFICATIVES – BUDGET ASSAINISSEMENT

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 2 telle que figurant ci-après :

#### BUDGET ASSAINISSEMENT :

##### RECETTES

<u>Section d'investissement</u> : Compte 040-4818	- 4 000 €
Compte 040-28158	+ 5 500 €
<u>Section d'exploitation</u> : Compte 042-791	+ 1 500 €

##### DÉPENSES

<u>Section d'investissement</u> : Compte 040-4818	+ 1 500 €
<u>Section d'exploitation</u> : Compte 042-681	- 10 100 €
Compte 042-6811	+ 11 600 €

#### SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe que, par courrier du 20 mai 2011 reçu le 25 mai 2011, M. le Préfet a adressé le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour recueillir l'avis du conseil municipal, conformément aux termes du paragraphe IV de l'article 35 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 réforme des collectivités territoriales.

Dans la mesure où notre commune est concernée par la dissolution du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de la région de Baud dont elle est membre, il appartient au conseil de se prononcer sur la modification envisagée dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Il est précisé qu'il convient de se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification du projet de schéma. À défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

À l'issue de ce délai, le projet de schéma, ainsi que l'ensemble des avis recueillis seront transmis pour avis à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), qui, à compter de cette transmission, disposera d'un délai de quatre mois pour se prononcer.

Les propositions de modification du projet de schéma, conformes aux dispositions législatives, adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers de ses membres, seront intégrées dans le projet de schéma.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND** acte de la proposition de dissolution du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable (SIAEP) de la région de Baud sur demande du préfet.
- **DONNE** un avis défavorable quant au transfert de la totalité des compétences du SIAEP de Baud au profit du Syndicat Départemental de l'Eau. Ce transfert doit s'effectuer dans le respect et la cohérence des compétences exercées par Pontivy Communauté, dont la commune de Guern est membre.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur Le Préfet.

### **CONVENTION AVEC LA POSTE : DÉNOMINATION DES VOIES ET NUMÉROTATION**

Monsieur le Maire fait part que La Poste propose une charte d'engagement avec la commune pour la dénomination des voies et la numérotation des habitations.

La charte précise que la commune s'engage à :

- dénommer ses rues, chemins et toutes voies publiques,
- numéroter, sous forme classique, tous les accès aux habitations,
- matérialiser les noms de tous les lotissements ouverts à la circulation publique par des panneaux placés à l'entrée de ceux-ci,
- associer La Poste aux projets d'urbanisme (dénomination des voies) ainsi qu'aux projets de construction et de rénovation,
- informer les habitants de leur nouvelle adresse et de la bonne implantation de la boîte aux lettres.

La Poste s'engage à :

- mettre à disposition les documents sur l'état des lieux du raccordement postal local,
- soutenir et conseiller la commune pendant toute la durée du projet,
- participer à d'éventuelles réunions publiques,
- fournir gracieusement aux habitants de la commune des cartes de changement d'adresse et une liste exhaustive de tous les organismes à contacter en priorité.

La commune et La Poste s'engagent à :

- mesurer et analyser ensemble les actions menées,
- mettre à la charge de leurs collaborateurs le même engagement de confidentialité,
- se concéder le droit d'utiliser la présente charte dans le cadre d'opérations de relations publiques, visant à promouvoir les efforts menés en commun.

Monsieur le Maire ajoute que La Poste a mis en place un diplôme intitulé « Label Adresse ». Ce diplôme sera remis aux communes ayant signé la charte d'engagement et dont les actions mises en place en faveur du raccordement postal seront significatives.

Quatre niveaux de diplôme existent : le label adresse de bronze, le label adresse d'argent, le label adresse d'or et le label adresse platine.

Les résultats obtenus par la commune seront examinés environ 6 mois après la signature de la charte d'engagement. En fonction de ces résultats sera remis un des 4 sortes de label adresse.

Monsieur le Maire propose de signer la charte d'engagement et le partenariat afin d'obtenir le diplôme « Label Adresse ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement avec La Poste
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le partenariat pour obtenir le diplôme « Label Adresse »

### **ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE PROGRAMME D'ENTRETIEN 2011 CHAPELLE NOTRE DAME DE QUELVEN**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que pour réaliser les travaux d'entretien 2011 de la chapelle Notre-Dame de Quelven, il faut un maître d'œuvre pour définir et surveiller les travaux.

Néanmoins, en l'absence de maîtrise d'œuvre, la commune peut solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'architecte des bâtiments de France.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'architecte des bâtiments de France et charge Monsieur le Maire d'en faire la demande écrite à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne.

## **INFORMATIONS**

### **PROPOSITION DE L'A.B.F POUR LE PROGRAMME D'ENTRETIEN 2011 CHAPELLE DE QUELVEN**

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que l'architecte des bâtiments de France (A.B.F) propose, dans le cadre du programme d'entretien 2011 de la chapelle Notre-Dame de Quelven, plusieurs travaux.

Concernant la **maçonnerie**, il est prévu au budget de cette année la réalisation d'un dallage extérieur en granit devant la petite porte du bas-côté Sud et la restauration de l'emmarchement du portail du transept Sud.

L'A.B.F propose d'ajouter le nettoyage et le rejointoiement sur les terrasses des deux niveaux de la tour.

Concernant la **menuiserie**, l'A.B.F propose de remplacer des menuiseries dans les ouvertures hautes de la salle Nord dite « la prison », de remplacer la porte Est des combles du chevet, de réaliser et poser un verrou et deux marches extérieures en chêne au niveau de la porte Est donnant accès à la salle située au-dessus du beffroi, et de réaliser et poser une palissade en bois masquant les poubelles en intégrant le panneau touristique existant et un panneau d'affichage vitré.

Enfin, concernant la **serrurerie et la métallerie**, il est prévu au budget de cette année la fourniture et la pose de protections grillagées en cuivre sur les quatre clochetons situés à la base de la flèche, dans la fenêtre du pignon du transept Nord et dans les deux meurtrières de la salle dite « la prison ».

L'A.B.F propose d'ajouter la fourniture et la pose d'équerres en acier inoxydables afin de maintenir les éclairages au-dessus du sol et des terrasses du deuxième niveau de la tour.

L'assemblée décide de réaliser les travaux à hauteur du budget voté pour l'année.

Monsieur Le Maire se rapprochera des services de Pontivy Communauté pour l'aménagement des espaces recevant les containers de collecte des ordures ménagères.

### **ÉLECTION DES PRIMAIRES DU PARTI SOCIALISTE**

Monsieur le Maire fait savoir que le parti socialiste a décidé de désigner son candidat à l'élection présidentielle par un processus de primaires ouverts à tous les citoyens.

Le parti socialiste a sollicité la commune pour mettre à disposition la salle polyvalente lors de cette élection.

Ainsi, les 9 et 16 octobre 2011, tous les citoyens inscrits sur la liste électorale pourront aller voter dans les mêmes conditions qu'un scrutin républicain dans le bureau de vote mis à disposition sur la commune, de 8 heures à 18 heures.

### **CONCOURS GASTOUNET**

Monsieur ELLIAS, référent de la sécurité routière, informe que le 7 juin 2011 a eu lieu le résultat et la remise des lots du concours Gastounet. Sur 70 enfants inscrits, 11 élèves ont réalisé un dessin.

Il précise que Justine LE LIBOUX, élève de l'école Saint-Pierre, a terminé deuxième du département. Ce concours est reconduit en 2012.

Monsieur ELLIAS informe qu'il n'y aura pas de quizz sur la sécurité routière cette année pour cause d'un manque de financement et il remercie la municipalité pour l'aide à la préparation de la manœuvre de désincarcération du vendredi 10 juin 2011.

### **JOURNÉE PORTE OUVERTE DE L'ÉCOLE LES KORRIGANS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le vendredi 10 juin 2011 s'est déroulée la porte ouverte de l'école Les Korrigans. Une démonstration du matériel numérique a été présentée, ainsi que l'espace de rangement des jeux extérieurs.

### **BILAN DU SPANC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré des agents de Pontivy Communauté pour faire le bilan des contrôles des installations existantes du SPANC.

Les contrôles ont été réalisés entre le 14 janvier 2010 et le 15 décembre 2010. Au total, il y a eu 548 contrôles effectués.

La majorité des contrôles démontre un fonctionnement correct même si des travaux sont à prévoir pour certaines installations :

- 14 % des installations sont en bon état de fonctionnement, classées BF
- 69 % des installations ne sont pas une source de pollution visible et ne génèrent pas de problèmes de salubrité publique, mais des améliorations du système sont à faire sans délai imposé (classées A)
- 14 % des installations sont une source de pollution et de problèmes de salubrité publique. Des travaux devront être effectués dans un délai de 4 ans (classées NA).

La commune a validé le bilan, par conséquent les avis seront transmis aux propriétaires. Puis ces derniers recevront un titre de recette de 45 €.

En revanche, il y a 2 catégories où le bilan n'est pas satisfaisant :

- 1 % dispose d'un délai d'un mois pour rendre accessible son installation et contacter le contrôleur afin de réaliser une nouvelle visite
- 14 % de propriétaires ont refusé la visite, ou bien, 3 avis de passage ont été envoyés sans que la visite puisse être réalisée, faute de présence du propriétaire. Ils disposent d'un délai d'un mois pour contacter le contrôleur et réaliser le contrôle de l'installation.

Pour ces deux catégories, les propriétaires ayant dépassé le délai et n'ayant pas pris contact ni avec les services de Pontivy Communauté, ni avec le prestataire, recevront un courrier en recommandé. Un titre de recette de 90 € leur sera ensuite envoyé.

## **CHANGEMENT DATE REPAS CCAS**

Monsieur le Maire informe qu'en raison de l'organisation des primaires du parti socialiste, le dimanche 16 octobre 2011, la date du repas CCAS doit être modifiée. Elle est reportée au dimanche 6 novembre 2011.

## **GARDERIE ASSOCIATION GUERN/MALGUÉNAC**

Madame L'HOSTIS, adjointe, fait part de la fréquentation de la garderie du mercredi de l'association Guern/Malguénac. 11 enfants en moyenne ont fréquenté la garderie, sur la période de janvier à juin, cette année contre 8 en 2010.

La majorité des enfants vient de Malguénac. Il y a quelques familles de Guern et d'autres communes extérieures (Pontivy, Silfiac).

L'équipe est partante pour continuer l'année prochaine. Il y a deux animatrices (Marie-Laure et Andréa), elles sont à trois lorsqu'il y a plus de dix enfants.

## **MODIFICATION DE L'HORAIRE DE LA GYM ADULTES**

Monsieur le Maire informe que Mickaël ORHANT souhaite modifier l'horaire de la gym pour les adultes les mercredis. Le cours sera donc de 16h30 à 17h30 au lieu de 17h à 18h.

## **HORAIRES DE LA POSTE**

Monsieur Le Maire fait part que La Poste met en application les nouveaux horaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2011.

Les horaires sont les suivants :

- le lundi de 14h à 16h
- le mardi de 9h15 à 11h45
- le mercredi de 9h15 à 12h
- le jeudi de 9h15 à 12h
- le vendredi de 9h15 à 12h
- un samedi sur 2 de 9h15 à 12

La commune n'a reçu à ce jour aucune information officielle et aucune réponse n'a été faite au courrier adressé au responsable du secteur de la Poste, le 5 mai 2011.

## **L'ART DANS LES CHAPELLES**

Monsieur MARTIN, adjoint, informe du choix des deux personnes retenues pour la saison de l'art dans les chapelles été 2011. Il s'agit de LE CORNEC Thomas et LE SAYEC Loïc.

L'inauguration de l'art dans les chapelles aura lieu le samedi 9 juillet 2011, un car sera mis à la disposition du public. Un emplacement de stationnement sera matérialisé au sol pour recevoir le car à Locmeltro.

## **ÉCOLE DE CONDUITE SOLIDAIRE – MISSION LOCALE**

Monsieur MARTIN fait part que la mission locale de Loudéac a créé une école de conduite solidaire. Le permis de conduire revient à 150 €.

Il précise que la mission locale de Pontivy va mettre en application cette action d'ici la fin de l'année.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt deux heures et trente-cinq minutes.**